

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 12 mars 2010 portant remplacement de la présidente de la commission d'homologation des systèmes de signalétique instituée par le décret n° 2008-601 du 24 juin 2008

NOR : IOCD1006148A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 98-468 du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles, modifiée par la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, notamment ses articles 32, 33 et 34 ;

Vu le décret n° 2008-601 du 24 juin 2008 portant définition des caractéristiques de la signalétique prévue par l'article 32 de la loi n° 98-468 du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs et portant désignation de l'autorité administrative compétente pour prendre les mesures prévues à l'article 33 de la même loi, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2009 portant nomination des membres de la commission d'homologation des systèmes de signalétique prévue par l'article 32 de la loi n° 98-468 du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs et portant désignation de l'autorité administrative compétente pour prendre les mesures prévues à l'article 33 de la même loi,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Annabelle PHILIPPE, administrateur civil, chef du bureau des questions pénales à la direction des libertés publiques et des affaires juridiques du ministère de l'Intérieur est nommée présidente de la commission d'homologation des systèmes de signalétique instituée par le décret n° 2008-601 du 24 juin 2008, en remplacement de Mme Anne AUCLAIR RABINOVITCH.

Article 2

Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Fait à Paris, le 12 mars 2010.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des libertés publiques
et des affaires juridiques,*
L. TOUVET